

DECRET N° 81-186 du 24 Juin 1981

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande pour compter du 23 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 81-184 du 23 Juin 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 Juin 1981.

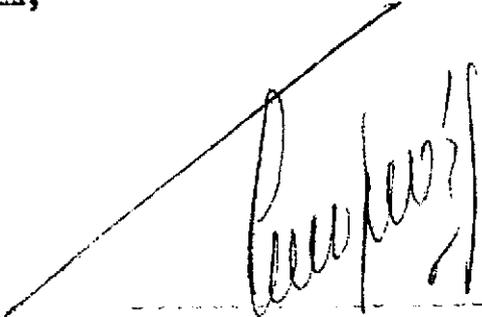
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 Juin 1981, le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1981. -

Pour le Président de la République absent, le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'Intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC-6 SGG 4 SPD 2..

MIP-MESRS 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNE-ISJ-BN 6 BCP 1